



JOBS SAISONNIERS

Vous recherchez une expérience enrichissante cet été ?
Ne cherchez pas plus loin !

La ville de Neuf-Brisach recrute 5 saisonniers (4 aux services techniques et 1 en administration)

Vous êtes disponibles en juillet ou août ? Vous avez plus de 18 ans ?
N'hésitez pas à adresser votre candidature à Monsieur le maire de Neuf-Brisach, 4 rue de l'hôtel de ville, 68600 NEUF-BRISACH, ou par mail mairie@neuf-brisach.fr



Fermeture exceptionnelle
des services de la mairie
LE 10 MAI 2024

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site
www.neuf-brisach.fr
ou flashez le QR Code



Agenda

Avril	Vendredi 12 à 18h	Alsace se (ra)conte CEA « L'Envol des graines de lune » Aurélie Piette
	Samedi 13 à 20h30	Concert Irlandais 9 Bris'Art - Tour des Beaux Arts
	Dimanche 14 matin	Brocante - Place d'Armes
	Samedi 20	Spectacle Burn'n'light (jongleur et cracheur de feu)
	Samedi 27	Soirée CSL année 80 - Salle des fêtes
	Dimanche 28 matin	Journée de la Déportation



Fête Foraine
Du 13 avril
au 1^{er} mai

Mai	Mercredi 1 ^{er}	Fête du muguet
	Mercredi 8 matin	Commémoration de la victoire 1945
	Dimanche 12	Brocante - Place d'Armes
	Jeudi 23	Challenge terre jeune - Les Remparts

Juin	Mercredi 1 ^{er} à 20h30	Concert de chansons françaises 9 Bris'art - Tour des Beaux Arts
	Dimanche 2 juin	La fondation Groupama organise une Balade Solidaire
	Dimanche 9 juin	Élection européenne
	Mardi 18 juin matin	Commémoration de l'appel du Général De Gaulle
	22 juin	Fête de la musique (organisée par les pompiers)
	23 juin	Brocante - Place d'Armes

Conception & Impression : inserson.fr

Quoi de

9' Brisach ?



1^{er} trimestre 2024

Délibérations du Conseil Municipal

23 janvier 2024

1. Extension des services techniques

Le conseil municipal a décidé de classer sans suite l'appel d'offres relatifs à l'extension des services techniques, en raison du coût excessif du projet qui s'est avéré 12% au dessus de l'estimatif

2. Logements du Palais du Gouverneur

Le conseil municipal a décidé de rénover deux logements actuellement vides et de créer deux logements supplémentaires au Palais du Gouverneur. Le montant global des travaux s'élève à 443 206.67 € HT, hors prestations intellectuelles.

3. Zones d'accélération EnR

Suite à la concertation publique qui s'est tenue du 12/12/2023 au 02/01/2024, la Ville a défini les périmètres des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

4. Exonération de loyers

Le conseil municipal a décidé d'exonérer la Maison d'Assistantes Maternelles de loyers du 12/01/2023 au 30/06/2023, afin d'encourager l'installation de cette structure petite enfance sur notre territoire.

5. Cession d'un véhicule communal

A l'occasion de l'achat d'un nouvel équipement, il a été décidé de céder en reprise le tractopelle CASE du service technique, présentant des signes avancés de vétusté.

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention exceptionnelle au comité de jumelage afin de financer le transport des membres du Conseil Municipal des Jeunes, dans le cadre d'un déplacement à MEILHAN-SUR-GARONNE.



©Photo Studio A. Linder



La rue de Bâle

Depuis le 8 janvier, la progression des travaux dans la rue de Bale a été constante, ce qui s'avère encourageant pour la poursuite et la finalisation de ce projet d'aménagement urbain déterminant pour les commerces de la ville. Le 22 mars, une étape importante a été franchie avec la réalisation de l'enrobé de structure sur le deuxième tiers de la rue de Bale. Cette étape, essentielle dans l'avancée des travaux, a permis la circulation transitoire des véhicules, et la préparation de la surface de la rue avant la pose de l'enrobé de finition.

Le 25 mars, les équipes d'Eurovia ont entamé les travaux sur le troisième tiers de la rue de Bale.

À ce jour, l'avancement des travaux est conforme aux prévisions.



Achèvement de l'extension du pôle santé



Les travaux d'extension ont débuté mi-septembre avec la mise en conformité de l'ensemble des normes en vigueur, suivis de l'isolation et de la création des différentes pièces composant le cabinet médical.

À l'issue de 6 mois d'un chantier suivi de près, le projet a abouti à la création de trois nouveaux cabinets médicaux, entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Aujourd'hui, ce local flamant neuf, est prêt à accueillir de nouveaux professionnels de santé.



Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur d'un bien à Neuf-Brisach ?

Vous avez un projet de réhabilitation intérieure et/ou de réfection extérieure ?

Ce témoignage est pour vous !

Bonjour, vous êtes propriétaire-bailleur d'un logement à Neuf-Brisach et avez sollicité l'OPAH mise en place sur la commune afin d'obtenir des aides à la rénovation.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

Ma maman et moi avons eu l'opportunité d'acheter ce bâtiment en 2019 afin d'avoir un local commercial avec un espace atelier au rez-de-chaussée et un logement pour ma maman à l'étage. Nous étions déjà à Neuf-Brisach mais c'était là la chance d'acquérir un bien plus grand et avec une meilleure visibilité. Pour la constitution de notre dossier de rénovation **nous avons été en contact étroit avec la mairie de Neuf-Brisach.**

M.ALVAREZ (maire de la commune) nous a parlé du dispositif de l'OPAH et nous a conseillé de prendre **rendez-vous avec URBAM.** Nous avons suivi ses recommandations et avons rencontré M. BOHN.

Comment s'est passée la prise contact avec URBAM ?

Très bien. **M.BOHN s'est montré disponible et surtout de bons conseils.** Il connaît bien son travail ce qui nous permet d'être bien orientés. Je souhaite à toute personne souhaitant effectuer des travaux de ce type d'être guidé par quelqu'un d'aussi compétent et à l'écoute.

Quelle va être la nature des travaux qui seront effectués ?

Tout est à refaire : l'électricité, les murs, les sols, les plafonds, l'isolation, la façade, les fenêtres, le chauffage, la charpente, ect.

Après ce premier contact, quelles ont été les étapes clés de votre projet ?

Après l'achat du bâtiment, nous avons constitué un dossier pour la réalisation des travaux. Toutefois, afin de pouvoir entrer dans le cadre de l'OPAH et de **respecter les critères de l'ANAH** (Agence Nationale de l'habitat), nous avons dû le modifier substantiellement (notamment au niveau des critères de performance énergétique). Nous avons donc réajusté les devis en collaboration avec M. BOHN et l'architecte. **Le dossier a aujourd'hui été validé** et nous attendons désormais un retour définitif afin d'adapter notre dossier de financement et de le présenter à la banque.

Sans les aides qui vous seront accordées, auriez-vous envisagé ces travaux ?

Lorsque nous avons acheté nous avons prévu un financement sur fonds propres. **Toutefois, avec l'inflation et l'explosion du coût des matières premières, cela aurait été impossible aujourd'hui.**

Pour plus d'informations, URBAM Conseil tient des permanences physiques à la mairie de Neuf-Brisach : RDV Tous les mardis de 9h30 à 16h00.

Il est aussi possible de prendre rendez-vous pour un entretien et/ou une visite de votre domicile.

• Contact :
Urbam CONSEIL / alsace@urbam.fr / 03 29 64 05 90

Autre exemple de travaux réalisés grâce à l'OPAH-RU :



LE PROJET EN CHIFFRES



80%
de gain énergétique
(logements qui passent de la classe G à B)



367 000€
de travaux
dont 177 000€ de subventions



201 m²
à complètement réhabiliter
pour créer 3 logements de 53, 63, et 85 m²